

Examen professionnel de spécialiste en communication

Politique de confidentialité

1. Objectif de la présente politique de confidentialité

Les présentes dispositions sur la protection des données règlent le traitement des données personnelles dans le cadre des examens fédéraux pour spécialistes en communication ("les examens").

2. Responsables / Coordonnées

Les responsables du traitement des données personnelles dans le cadre des examens ("les responsables" ou "nous", "notre") et les personnes compétentes pour répondre à d'éventuelles questions relatives à la protection des données sont les suivantes

KS/CS Communication Suisse
Secrétariat d'examen
Ernastrasse 22
8004 Zürich
E-mail: pruefungen@ks-cs.ch

Afin d'éviter tout abus, les demandes de protection des données sont traitées uniquement par écrit et sur présentation d'une preuve d'identité (copie de votre passeport ou de votre carte d'identité). Les renseignements sont gratuits et sont généralement fournis dans un délai de 30 jours.

3. But et étendue du traitement des données

En vertu de l'article 28, alinéa 2 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) du 13 décembre 2002, sur mandat de l'Office fédéral suisse de la formation professionnelle (OFFT) et sur la base du règlement d'examen approuvé par l'OFFT, les responsables font passer les examens en collaboration avec différents centres de formation.

Le traitement des données personnelles par les responsables sert à l'organisation correcte des examens et à la réalisation des opérations administratives et organisationnelles liées aux examens. Le but et l'étendue des opérations de traitement respectives dépendent en détail des directives contenues dans la loi, le règlement d'examen et le guide. Le traitement comprend notamment les opérations suivantes

- Demande de décision préalable
- Inscription à l'examen
- Admission à l'examen
- Recouvrement des frais
- Organisation et réalisation de l'examen
- Évaluation de l'examen
- Remise de l'attestation d'examen, information du SEFRI sur les examens passés, remise et enregistrement du brevet/diplôme (la commission d'examen délivre le certificat d'examen, les brevets/diplômes sont établis et enregistrés par le SEFRI, puis envoyés à la commission d'examen, qui les signe et les distribue ensuite aux personnes ayant passé l'examen)
- Information du public sur les examens passés, conformément à l'autorisation donnée dans le formulaire d'inscription
- Archivage des données collectées

Les responsables sont en outre autorisés à transmettre aux personnes ayant passé l'examen des informations sur les associations sectorielles ou professionnelles.

4. Principes du traitement des données personnelles

Les données personnelles sont traitées par les responsables du traitement conformément aux principes légaux suivants :

- Le traitement est effectué de bonne foi et doit être proportionné ;
- Le traitement n'est effectué que pour les finalités identifiables par les personnes concernées et dans la mesure où il est compatible avec lesdites finalités ;
- Les données sont détruites ou rendues anonymes dès que leur traitement n'est plus nécessaire et tant qu'il n'existe pas de raisons exceptionnelles prévues par la loi ;
- Les données manifestement incomplètes ou inexacts sont rectifiées ou supprimées ;
- Les consentements des personnes concernées au traitement des données ne sont valables que s'ils sont donnés librement après une information appropriée ;
- Les principes de "Privacy by Design" et de "Privacy by Default" sont respectés.

5. Durée de traitement / conservation des données

Les responsables traitent et conservent les données personnelles aussi longtemps que cela est nécessaire à l'exécution de leurs obligations contractuelles et légales ou que cela est couvert par des intérêts prépondérants. Sauf accord contraire ou dispositions légales contraires, ils ne sont ni autorisés ni tenus de conserver plus longtemps les données des personnes concernées.

Toutes les données personnelles produites dans le cadre des contrôles sont conservées pendant 10 ans en tant que données pertinentes pour l'entreprise en raison de l'obligation légale de conserver les pièces justificatives pertinentes pour l'entreprise conformément à l'article 962 du Code des obligations.

Dans le cadre de la conservation des données personnelles en raison d'obligations légales ou d'intérêts légitimes, nous limitons le traitement à la mesure nécessaire liée à l'objectif de conservation.

6. Confidentialité / communication à des tiers

Sauf mention contraire expresse dans la présente déclaration de protection des données, comme par exemple dans le domaine du traitement des données par des mandataires ou dans le domaine des services tiers, ou dans la mesure où elles ne sont pas destinées à être transmises de manière reconnaissable en raison de leur finalité ou si elles sont déjà connues du public, les données personnelles sont traitées de manière confidentielle et ne sont pas transmises à des tiers.

Font exception à cette règle les transmissions à des tiers prévues par la loi, par exemple à la suite de prescriptions de publication, d'une décision administrative ou judiciaire, ainsi que les transmissions à des fins de clarification et de poursuite de délits ou d'autres comportements abusifs.

En particulier, les responsables sont autorisés

- transmettre au SEFRI les données des personnes ayant passé l'examen en vue de la délivrance des brevets/diplômes ;
- de tenir un registre professionnel, accessible au public, des titulaires des brevets / diplômes délivrés ;
- de publier des informations sur les diplômés dans la mesure où l'autorisation a été donnée au moyen du formulaire d'inscription.

7. Transfert de données et transmission de données à l'étranger

Sauf mention expresse, aucune transmission de données personnelles n'a lieu en dehors de l'UE / de l'EEE.

8. Traitement des données par des mandataires

Les responsables sont autorisés à faire traiter des données personnelles par des prestataires de services externes ou des mandataires liés par contrat, notamment par des centres de formation et des experts en vue de collaborer au contrôle des examens. Ces mandataires sont toutefois tenus par la loi ou par contrat de respecter la loi sur la protection des données et la confidentialité au même titre que les responsables. De tels sous-traitants ne sont pas autorisés à traiter vos données personnelles dans une mesure plus large que celle que nous serions en droit de faire nous-mêmes. Nous sommes en outre tenus de nous assurer régulièrement que les sous-traitants auxquels nous faisons appel sont en mesure de garantir la sécurité des données.

9. Sécurité des données

Afin de garantir la sécurité des données, les responsables et leurs mandataires mettent en œuvre des mesures techniques et organisationnelles (TOM). Celles-ci dépendent des prescriptions légales, de l'état de la technique, des coûts de mise en œuvre, du type, de l'étendue, des circonstances et des finalités du traitement des données personnelles ainsi que de la probabilité d'occurrence et de l'ampleur des risques en question.

Les objectifs des mesures sont notamment d'assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données en contrôlant l'accès physique et électronique aux données, leur saisie et leur transmission. En outre, les responsables tiennent compte de la protection des données à caractère personnel dès le choix du matériel informatique et des logiciels, lors de la définition organisationnelle des processus de traitement, lors de la conception de la technique et par des pré-réglages favorables à la protection des données.

Nous attirons votre attention sur le fait que la transmission de données sur Internet (p. ex. lors de la communication par e-mail) peut présenter des failles de sécurité. Une protection complète des données contre l'accès par des tiers n'est pas possible. Veuillez noter que, pour des raisons organisationnelles et techniques, nous envoyons toujours les e-mails de manière non cryptée. En particulier, nous répondrons aux e-mails non cryptés que nous recevons également sous forme non cryptée. Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages et les dommages consécutifs, tels que la manipulation, l'effacement, la falsification, la diffusion, etc., dus à des mesures de sécurité insuffisantes des comptes de messagerie que vous utilisez.

10. Opérations particulières de traitement des données

10.1 Visite des sites web des responsables

Il est renvoyé à cet égard aux déclarations de protection des données séparées des sites web des responsables.

10.2 Gestionnaire de fichiers

Les responsables utilisent le service tiers FileMaker pour le traitement des données personnelles. FileMaker est un système de base de données des filiales d'Apple Claris International Inc, One Apple Park Way, Cupertino, CA 95014, USA exploité pour l'Europe par Claris International (UK), 100 New Bridge Street, London, EC4V 6JA, United Kingdom. Pour plus d'informations sur la protection des données lors de l'utilisation de FileMaker, cliquez ici : <https://www.claris.com/fr/company/legal/privacy.html>

10.3 Google Drive

Les responsables utilisent le service tiers Google Drive pour le traitement des données personnelles. Google Drive est un service d'hébergement de fichiers de l'entreprise Google LLC, 1600 Amphitheatre Parkway Mountain View, CA 94043, USA, exploité pour la Suisse par Google Ireland Limited, Gordon House, Barrow Street, Dublin 4, Irlande. Il permet aux utilisateurs de stocker des documents dans le nuage, de partager des fichiers et d'éditer des documents ensemble. Pour plus d'informations sur la protection des données lors de l'utilisation de Google Drive, veuillez consulter <https://support.google.com/drive/answer/10375054?hl=fr&sjid=14063717572765079717-EU> et <https://policies.google.com/privacy?hl=fr>.

10.4 bWolke

Les données personnelles en rapport avec les examens sont stockées et archivées par les responsables sur la plateforme en ligne bWolke (<https://bwolke.ch>). bWolke est un service de cloud computing d'anykey IT AG, Chriesbaumstrasse 2, 8604 Volketswil, Suisse. Vous trouverez de plus amples informations sur la protection des données chez bWolke sur le site <https://anykey.ch/datenschutz/>.

11. Quels sont vos droits en tant que personne concernée

Sous réserve des exceptions prévues par la loi ou convenues par contrat, vous disposez des droits suivants concernant vos données :

- Le droit à l'information sur le traitement des données (art. 19 LPD)
- Le droit d'accès (art. 25 LPD)
- Le droit de rectification des données (art. 6, al. 5, LPD ; 32, al. 1, LPD)
- Le droit à l'effacement des données ("droit à l'oubli" ; art. 6, al. 4, LPD ; 32, al. 2, let. c, LPD)
- Le droit de s'opposer ainsi que de limiter ("bloquer") ou de cesser le traitement des données (art. 30, al. 2, let. b ; 32, al. 2, let. a, b LPD)
- Le droit de révoquer le consentement au traitement des données (art. 30, al. 2, let. b, LPD)
- Le droit à la remise et à la portabilité des données (art. 28 LPD)
- Le droit à l'information en cas de décisions individuelles automatisées (art. 21 LPD)

En cas de révocation du consentement au traitement des données personnelles, de demande de limitation du traitement des données ou de demande de suppression, vos données personnelles seront supprimées par nos soins, à moins que des obligations légales de conservation ou des intérêts prépondérants ne s'y opposent. Si de telles raisons s'opposent à votre demande, nous limitons l'utilisation de vos données aux fins légalement encore nécessaires. Dans tous ces cas, vous acceptez toutefois que nous ne puissions plus vous fournir de prestations ou que celles-ci soient limitées.

Pour faire valoir vos droits en tant que personne concernée, veuillez vous référer aux coordonnées ci-dessus pour les questions relatives à la protection des données.

12. Autorités de surveillance compétentes

L'autorité compétente pour les demandes concernant la protection des données lors du traitement de données d'utilisateurs par des personnes privées est le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), dans la mesure où les personnes concernées se trouvent en Suisse ou que les données sont traitées depuis la Suisse. Il peut, d'office ou sur dénonciation, enquêter sur des violations des prescriptions en matière de protection des données et ordonner l'adaptation, l'interruption ou la suppression de tout ou partie du traitement. En outre, il conseille les personnes privées sur les questions de protection des données, donne aux personnes concernées qui en font la demande des renseignements sur la manière d'exercer leurs droits et peut déposer plainte auprès de l'autorité de poursuite pénale compétente.

Les coordonnées du PFPDT peuvent être consultées [ici](#).

13. Modifications

Les responsables peuvent adapter les présentes dispositions relatives à la protection des données à tout moment et sans préavis. La version actuelle publiée en même temps que les directives fait foi.

14. Juridiction compétente / droit applicable

Dans la mesure où le droit impératif ne s'y oppose pas, seul le droit suisse est applicable à la présente déclaration de protection des données, à l'exclusion du droit international des conflits de lois. Le lieu de juridiction exclusif est Zürich (Suisse), à l'exception des lieux de juridiction légaux obligatoires.

Dernière mise à jour :

Zurich, avril 2024

KS/CS Communication Suisse